

Bruxelles, le 9.3.2018
COM(2018) 111 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de décision du Conseil

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 55e session de la commission d'experts pour le transport de marchandises dangereuses instituée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en ce qui concerne certaines modifications apportées à l'appendice C de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, applicables à partir du 1er janvier 2019

ANNEXE

Proposition	Document de référence	Sujet	Remarques	Position de l'Union
1	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /1	Numéro d'identification du danger pour les numéros 3166 et 3171 de la classification ONU	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications.
2	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /3	Transport de marchandises dangereuses en tant que colis à main ou bagage	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte la modification.
3	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /5	102 ^e session du groupe de travail 15 (Genève, 8 – 12 mai 2017)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.
4	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /7/Rev.1	Projet de liste des corrections 2 à l'édition 2017 du RID.	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.
5	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /8	Groupe de travail informel sur les listes de contrôle pour le remplissage et la vidange de wagons-citernes pour gaz liquéfié (Florence, 11 – 13 juillet 2017)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.
6	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /15	Les textes consolidés	Consensus technique au sein du groupe de	Accepte les modifications

		adoptés lors de la réunion conjointe en 2016 et 2017 et par le groupe de travail permanent de la commission d'experts du RID en novembre 2016.	travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	révisées par le groupe de travail permanent.
7	Idem	Modifications qui feront l'objet d'un examen plus approfondi par le groupe de travail permanent	-	-
8	Idem	Points nécessitant une position commune lors de la réunion conjointe CEE-ONU — OTIF	Nécessité de faciliter un transport multimodal efficace	Accepte la modification recommandée par la réunion conjointe
9	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /INF.8	Tirets redondants au point 4.3.3.5.	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.
10	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /INF.10	Dispositions transitoires	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.
11	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /INF.12	Proposition de modification du point 2.1.3.5.5 du document	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail

		OTIF/RID/CE/ GTP/2017/15	modifié.	permanent.
12	OTIF/RID/CE/GTP/2017 /INF.16	103 ^e session du groupe de travail 15 (Genève, 6 – 10 novembre 2 017)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption d'un texte modifié.	Accepte les modifications révisées par le groupe de travail permanent.